

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62
mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRÉSENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, M. Patrick MÉNARD, Mme Christelle MEUNIER, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, M. Robert LEBLANC, Adjoint, M. Jacky GILLET (arrivé à 18h50), Mme Mauricette DIRR, Mme Chantal TARDY, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Natacha CARRO, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET, Mme Julie POUPART, (arrivée à 18h50) M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, M. Denis KEURMEUR (arrivé à 18h20)

POUVOIRS : Mme Marie-Sergine BEZARD a donné pouvoir à Mme Gwenaëlle AOUTIN
Mme Gwendoline FELIN a donné pouvoir à M. Alexis POIDEVIN

Absents : M. Pierre AUVRET

Secrétaire de séance : Mme Mauricette DIRR

Objet de la Délibération
n°2023-028

Date de la convocation et d'affichage : 31 mars 2023

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	19

TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE

À la suite de la modification du règlement des cimetières, approuvée par délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2023, Le conseil municipal fixe les tarifs de concessions suivants pour les cimetières de Jugon les Lacs (rue du Bourgneuf) et de Dolo.

Durée	Concession (2m ²)	Cavurne	Colombarium
10 ans		195 €	350 €
15 ans	150 €	275 €	495 €
20 ans		345 €	750 €
30 ans	275 €	400€	1000 €
Droit unique pour l'emplacement d'une inscription (sur colonne...) au jardin du souvenir		80€	

Le secrétaire de séance, Mauricette DIRR



Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

